



POLITIQUE & SOCIÉTÉ

Prérecruter des professeurs pour ne plus en manquer

ÉDUCATION Le groupe communiste à l'Assemblée présentait, ce mardi, une proposition de loi pour restaurer l'attractivité du métier d'enseignant, instaurant notamment deux années de formation rémunérée.

Comment permettre à l'éducation nationale de retrouver les enseignants qu'elle ne parvient plus à embaucher ? En prérecrutant. C'est l'idée forte de la proposition de loi du groupe GDR (Gauche démocratique et républicaine) « visant à répondre à la crise de recrutement des professeurs », que le député communiste Stéphane Peu présentait mardi 27 septembre à l'Assemblée nationale.

En cette rentrée, « il manquait 4 000 postes dans le secondaire et 1 800 dans le primaire », a rappelé l'élu de Seine-Saint-Denis, pointant le recours massif à des professeurs contractuels, dont le poids a pratiquement doublé en douze ans, passant de 20 000 à 38 000 : « Dans mon académie de Créteil, ils représentent plus de la moitié des postes à pourvoir. » D'autant qu'« on ne devient pas enseignant en quatre jours », ajoutait-il, dénonçant la manière dont ces néoprofesseurs ont été recrutés et formés à la va-vite. Sans pour autant permettre que soit concrétisée la promesse du ministre Pap Ndiaye de mettre « un enseignant devant chaque classe ». « Dans mon département, il n'y a pas un collègue ou lycéen où il ne manque au moins

un professeur dans une matière fondamentale. Et plus le temps va passer, plus ça va s'aggraver, avec les congés maladie, les démissions de contractuels... » poursuit le parlementaire communiste.

« FAIRE AUGMENTER L'ENSEMBLE DE LA GRILLE »

Pour combler ces manques et restaurer d'urgence l'attractivité du métier, la proposition de loi avance plusieurs mesures. D'abord, rendre automatique la constitution de listes complémentaires, constituées des candidats admissibles mais non admis aux concours, afin de pourvoir les postes vacants (article 2). Ensuite, titulariser les contractuels après trois années d'exercice (article 3), alors qu'aujourd'hui il leur en faut six – sans interruption – pour prétendre à un CDI. Côté rémunérations, l'article 4 du texte veut « porter le traitement indiciaire des enseignants en début de carrière à 1,6 fois le Smic », soit 2 686 euros brut mensuels, au lieu de 1 828 euros actuellement, et « faire augmenter l'ensemble de la grille des traitements en conséquence », tout en indexant celle-ci sur le Smic.

Mais c'est l'article 1 qui porte la mesure la plus innovante, en créant un prérecrutement sur

concours, dès la licence. Les lauréats passeraient ensuite deux années en formation dans les Inspé (Instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation), d'où ils sortiraient avec un bac + 5, comme aujourd'hui. Surtout, considérés comme fonctionnaires stagiaires, ces élèves professeurs – Stéphane Peu évoque un objectif de 30 000 recrutements – seraient rémunérés comme tels, condition assortie d'une obligation de service de dix ans dans l'éducation nationale. « On ne revient pas à l'École normale d'instituteurs de papa, se défend le député, mais on s'inspire de ce qu'elle avait de meilleur. Ce qui a longtemps fait la force de notre système éducatif, c'est qu'il savait recruter dans les profondeurs du peuple. Nous voulons revaloriser ce métier à la hauteur de la place qu'occupe l'école dans l'esprit des familles et pour l'avenir de notre pays. » Rendez-vous est donc pris en mai 2023, lors de la prochaine niche législative du groupe GDR. ■

OLIVIER CHARTRAIN





Image non disponible.
Restriction de l'éditeur

Stéphane Peu, député PCF : « Dans mon académie de Créteil, les contractuels représentent plus de la moitié des postes à pourvoir. » ARTHUR NICHOLAS ORCHARD/HANS LUCAS/AFP

